

Adviser

DÉCEMBRE 2017 | FINANCIAL ADVISORY SERVICES

Expertise en délit financier et fraude

Lorsque les entreprises sont confrontées à une fraude, elles doivent entreprendre des actions rapides et décisives qui nécessitent notamment une expertise technique pour enquêter, puis quantifier et recouvrer les sommes détournées. Le recouvrement de ces sommes peut s'effectuer sur la base d'un contrat d'assurance et/ou d'un recours auprès d'un tiers.

L'offre de services de Marsh

Les entreprises n'ont généralement pas l'expertise en interne pour apprécier le risque de fraude et traiter les sinistres qui peuvent en résulter. La gestion de ce type d'événement nécessite de s'adjoindre des compétences spécialisées dans la préparation et la présentation de la réclamation et qui soient en mesure de finaliser le dossier dans des délais et des conditions de confidentialité appropriées.

Fort de ce constat, la practice Financial Advisory Services (« FAS ») de Marsh a constitué une équipe de premier rang dédiée à cette expertise.



Les équipes FAS assistent les entreprises et leurs dirigeants en leur fournissant deux services principaux :

- L'analyse préalable du risque de fraude,
- L'analyse d'une fraude avérée tel qu'un détournement d'actifs, des irrégularités comptables, des fraudes financières, ou encore de la corruption.

Analyse préalable

Les équipes FAS accompagnent leurs clients dans l'identification et l'évaluation des risques de fraude.

L'approche repose principalement sur :

- L'évaluation de la maîtrise du risque de fraude à travers la revue des politiques générales pour prévenir la fraude (éthique, conformité, lutte contre les blanchiments de capitaux, etc.), la revue de l'environnement de contrôle interne (gouvernance, organisation, procédures),
- L'identification des risques de fraude majeurs permettant de constituer le référentiel de scénarios de fraude plausibles pour l'entreprise.
- La réalisation d'un benchmark sectoriel permettant d'estimer les impacts financiers des scénarios retenus,
- L'analyse de l'assurabilité du référentiel de risques permettant d'optimiser le transfert des risques et d'obtenir les meilleures offres auprès des assureurs en cas de souscription d'une police « Fraude ».

Analyse d'une fraude avérée

Les équipes FAS disposent de l'expertise pour gérer un large éventail de fraudes telles que le détournement d'actif et la manipulation comptable.

En cas d'absence de police « fraude », l'approche repose principalement sur :

- La détermination du modus operandi de l'acte frauduleux,
- L'obtention de l'information nécessaire pour documenter les faits et les preuves de la fraude en vue d'obtenir une réparation du préjudice la plus satisfaisante possible,
- La quantification et la documentation du préjudice dont il est attendu l'indemnisation,
- La mise en place de la stratégie de présentation de la réclamation.

Dans le cadre d'une fraude assurable, afin d'obtenir une indemnisation, l'assuré a l'obligation contractuelle de constituer un mémoire de réclamation. Dans cette perspective, en complément des points d'analyse ci-dessus, l'approche consiste à s'assurer que l'indemnisation est possible selon les termes de la police souscrite, en démontrant, par exemple, que :

- Le délai pour porter la découverte de la fraude à la connaissance de l'assureur a été respecté,
- Le mécanisme frauduleux constitue bien un acte frauduleux couvert au sens de la police,
- Les préjudices financiers subis sont couverts par la police,
- Le schéma frauduleux est survenu au sein du périmètre couvert par la police.

Les atouts Marsh

Une équipe expérimentée dans le domaine de la fraude : l'équipe FAS a une grande expérience en investigation, préparation et présentation des mémoires de réclamations relatives à la fraude (« proof of loss ») auprès des assureurs et de leurs experts.

Les équipes FAS ont travaillé sur un nombre de dossiers conséquent : investigations complexes de fraudes, corruption, vols ou falsifications comptables.

Une capacité à mobiliser un réseau international intégré – La practice FAS dispose de plus de 200 consultants spécialisés répartis dans 14 bureaux dans le monde et qui fonctionnent en mode projet. Pour chaque dossier, une équipe d'experts est constituée, composée d'un chef de projet, interlocuteur unique du client, et de consultants qui interagissent en miroir avec l'organisation du client et des parties prenantes à la gestion du sinistre, quelle que soit leur localisation.

Une connaissance du mode de fonctionnement des compagnies et des experts d'assurance, acquise dans la gestion de nombreux sinistres et qui permet ainsi aux équipes FAS d'optimiser les travaux et la collaboration avec les experts désignés par les compagnies d'assurance.

Une capacité à accompagner un client de bout en bout : depuis l'instruction du dossier jusqu'à la négociation des indemnités, en passant par la stratégie à adopter, la quantification et la rédaction du mémoire de réclamation (« proof of loss »).

Document non contractuel.

Les informations figurant dans la présente publication ont uniquement vocation à aborder les thèmes concernés de manière générale et n'ont nullement valeur de conseil personnalisé. Par conséquent, il convient de ne pas utiliser ces informations en tant que telles. Il est recommandé aux assurés de consulter leur compagnie d'assurance et leurs conseillers juridiques pour toute question ayant trait à toute couverture spécifique

Marsh, société par actions simplifiée au capital de 5 807 566 euros. Société de courtage d'assurances et de réassurance dont le siège social est situé Tour Ariane – La Défense, 5 place de la pyramide, 92800 Puteaux, immatriculée sous le n° 572 174 415 au RCS de Nanterre. Assurances RC professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et 7 du Code des assurances. TVA intracommunautaire n° FR 05 572 174 415. Orias n° 07001037, orias.fr. Code APE : 6622Z. Société soumise au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Réclamations : Marsh, Département Compliance, Tour Ariane, 92088 Paris La Défense cedex – compliance.france@marsh.com. Conditions générales de prestations sur marsh.fr.

Copyright © 2019 Marsh SAS. Tous droits réservés. N° 190222